BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1006

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

312 911 902 RCS Angers.
PARADE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10200000.00 EUR.
Adresse : Saint-Pierre-Montlimart Cedex, 49111 Montrevault –sur– Èvre.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs placé sous le régime des scissions Société bénéficiaire : MFC Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : Saint-Pierre-Montlimart (49111) Montrevault-sur-Èvre Capital : 6.858.000 euros Numéro unique d'identification : 522 957 802 Lieu d'immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers Société apporteuse : PARADE Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : Saint-Pierre-Montlimart (49111) Montrevault-sur-Èvre Capital : 10.200.000 euros Numéro unique d'identification : 312 911 902 Lieu d'immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 4 305 203 € Passif : 3 799 469 € Actif net : 1 € (Provision pour perte intercalaire : 505 733 €) Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette comptable de la Branche d'Activité Apportée s'élève à un 1 €. D'un commun accord, les Parties ont entendu fixer la valeur réelle de la Branche d'Activité Apportée à 0 €. En conséquence, les Parties sont convenues d'un commun accord qu'il ne sera procédé à l'émission d'aucune action nouvelle de la Société Bénéficiaire au profit de la Société Apporteuse en contrepartie des apports effectués par cette dernière. Compte tenu de ce qui précède, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la Société Bénéficiaire et ne sera constaté aucune prime d'apport. Montant prévu de la prime d'apport : aucune prime d'apport Date du projet commun de scission : 23 novembre 2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: le 24/11/2022 au RCS d'Angers pour le compte de la société MFC et le 24/11/2022 au RCS d'Angers pour le compte de la société PARADE.